REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 octobre 2010**

Délibération n° 2010-1804

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Renouvellement de la convention passée avec la Fédération d'équipes de recherche de l'Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (Othu) - Période 2011-2014

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 154

Date de convocation du Conseil : 15 octobre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 27 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Darne JC.), Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Bernard R. (pouvoir à M. Corazzol), Blein (pouvoir à M. Ferraro), Vesco (pouvoir à M. Desbos), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Flaconnèche), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. David G.), MM. Barthelémy, Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Forissier (pouvoir à M. Meunier), Galliano (pouvoir à M. Suchet), Huguet (pouvoir à M. Quiniou), Justet (pouvoir à M. Longueval), Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Pillon), Mmes Palleja, Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), M. Pili (pouvoir à M. Sturla), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Desseigne), MM. Rousseau (pouvoir à M. Guimet), Sangalli (pouvoir à M. Vergiat), Touraine (pouvoir à Mme Tifra), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vial (pouvoir à M. Gléréan), Mme Yérémian.

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Giordano, Louis, Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

Séance publique du 25 octobre 2010

Délibération n° 2010-1804

commission principale :	proximité et environnement
objet :	**Renouvellement de la convention passée avec la Fédération d'équipes de recherche de l'Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (Othu) - Période 2011-2014**
service :	Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 octobre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Il est rappelé que l'Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (Othu) est né en 1999, de la volonté commune de l'Institut national des sciences appliquées (Insa) de Lyon et de la Communauté urbaine de Lyon de mieux structurer les actions de recherche dans le domaine de l'eau.

Ces actions ont abouti à la constitution d'une fédération d'équipes de recherche dénommée Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (Othu), regroupant depuis 1999 les établissements suivants :

- Cemagref,
- Ecole centrale de Lyon,
- Ecole nationale des travaux publics de l'Etat,
- Insa,
- Université Lyon 1,
- Université Lyon 2,
- Université Lyon 3,
- Bureau de recherches géologique et minière,
- Ecole vétérinaire Vetagro Sup (intégration prévue en mars 2011).

L'Othu est un laboratoire hors murs qui s'appuie sur un ensemble d'appareils de mesure installés sur le système d'assainissement communautaire et les milieux récepteurs.

Les principaux objectifs scientifiques sont les suivants :

- acquérir des connaissances sur la pluie, les rejets urbains en temps de pluie et leur impact sur les milieux,
- mettre au point des stratégies de gestion durable des eaux produites par l'agglomération, permettant de diminuer les risques d'inondation liés au ruissellement pluvial, d'améliorer la qualité des milieux naturels et d'optimiser le fonctionnement et la conception des ouvrages d'assainissement.

Cette action de partenariat avec le monde de la recherche s'inscrit dans le cadre global :

- de l'application de la directive cadre européenne du 23 octobre 2000 transposée par la loi n° 2004-338 du 21 avril 2004 et de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006,

- de la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2009-2015 (SDAGE) du Bassin Rhône-Méditerranée, qui fixe les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau,

- de la mise en œuvre de la politique de la Communauté urbaine de Lyon : gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, améliorer la connaissance,

- des relations privilégiées entre la Communauté urbaine et le monde universitaire. Elle constitue, en cela, un exemple abouti d'application de la convention de partenariat avec le pôle universitaire lyonnais (PUL).

L'Othu est par ailleurs l'un des vecteurs de l'implication de la Communauté urbaine dans le pôle de compétitivité chimie-environnement (Axelera).

Le bilan qui est dressé des quatre années écoulées de coopération avec l'Othu est très positif sur le plan opérationnel.

Grâce à une collaboration étroite avec les chercheurs des différents laboratoires, il est constaté des avancées importantes pour la gestion du système d'assainissement, notamment sur les aspects suivants :

- choix de techniques de mesure dans le cadre de la mise en œuvre de l'auto surveillance réglementaire,
- application de méthodes scientifiques pour la validation de données de mesure ou d'analyse,
- assistance pour la réalisation de la modélisation générale du réseau d'assainissement,
- définition de modes opératoires pour la conception et la gestion des ouvrages de rétention-infiltration,
- meilleure connaissance de l'impact des déversoirs d'orage et élaboration de stratégies de gestion.

Par rapport aux programmes antérieurs, une attention particulière sera portée dans les prochaines années sur :

- les problèmes des changements globaux,
- les questions sociales notamment liées à l'amélioration de la compréhension des processus d'adoption de techniques alternatives en assainissement urbain,
- les écotechnologies (techniques innovantes),
- les aspects sanitaires (recherche d'agents pathogènes, écotoxité).

Dans ces conditions, il paraît opportun de poursuivre cette collaboration exemplaire en mettant à la disposition de cet observatoire de terrain un certain nombre d'appareils de mesure existants ou dont l'acquisition ou le remplacement est prévu sur les années 2011 à 2014. La Communauté urbaine de Lyon fournira directement les appareils à l'Othu ou, dans certains cas particuliers, la Communauté urbaine pourra en assurer le financement via une subvention d'équipement. Le montant global des investissements est estimé à 300 000 € HT sur la durée de la convention, un niveau identique à celui de la précédente convention.

Ces dépenses seront financées chaque année au titre de l'individualisation à intervenir sur l'autorisation de programme globalisée-réseaux d'assainissement.

Les dépenses de fonctionnement annuel sont estimées à 200 000 € HT. Elles correspondent à des frais d'exploitation des stations de mesure et d'analyses biologiques ou physico-chimiques avec un montant de même niveau que celui de la précédente convention.

Les dépenses de fonctionnement seraient imputées sur les crédits du budget annexe de l'assainissement. La gestion de l'ensemble de ces crédits sera assurée par la direction de l'eau, pilote du projet.

Les programmes de recherche de l'Othu répondant aux objectifs du neuvième programme d'aides de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, la direction de l'eau sollicitera l'Agence de l'eau pour couvrir 50 % des dépenses d'investissement et de fonctionnement ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention à passer entre la Communauté urbaine et la fédération d'équipes de recherches dénommée Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (Othu) pour la période 2011-2014.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention d'un montant de 137 500 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite démarche et à sa régularisation.

3° - Les dépenses en résultant, se répartissent comme suit :

- 300 000 € HT pour 4 ans, à raison d'environ 75 000 € HT par an, pour les exercices 2011 à 2014 à inscrire en section d'investissement du budget annexe de l'assainissement - compte 215 400 à imputer chaque année au titre de l'autorisation de programme globalisée annuelle - réseaux d'assainissement,

- 200 000 € HT par an à inscrire, en section de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement pour les exercices 2011 à 2014, comptes 622 800 et 674 200.

4° - La recette attendue de l'Agence de l'eau à hauteur de 50 % des dépenses réalisées sera inscrite chaque année au budget annexe de l'assainissement - compte 748 000 de la section d'exploitation à hauteur de 137 500 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 octobre 2010.